

2019-01-07 PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ PIKE RIVER

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire des membres du Conseil de la municipalité Pike River tenue en la salle de l'hôtel de ville lundi, le 7 janvier deux mille dix-neuf à dix-neuf heures trente conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

À cette séance sont présents Mesdames les conseillères Nathalie Dorais, Patricia Rachofsky, Hélène Campbell, Marianne Cardinal et monsieur le conseiller Jean Asnong.

Formant quorum sous la présidence de Martin Bellefroid, maire.

La directrice générale/secrétaire-trésorière, Sonia Côté est aussi présente.

Absent : Le conseiller Stephan Duquette

Ouverture de l'assemblée à 19h35.

2019-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 7 JANVIER 2019

Il est proposé par **Marianne Cardinal**,

Appuyé par **Nathalie Dorais**,

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseiller présents :

Que l'ordre du jour du 7 janvier 2019 soit adopté et que le point **Affaires nouvelles** reste ouvert.

ADOPTÉ

1. Ouverture de la séance
2. Vérification des présences
3. Adoption de l'ordre du jour du 7 janvier 2019
4. Première période de questions (10 minutes)
5. a) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2018
b) Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2018 portant sur les prévisions budgétaires 2019
6. Suivi des procès-verbaux du 3 et 17 décembre 2018
7. Suivi des dossiers de la MRC Brome Missisquoi
8. ADMINISTRATION
 - a. Taux pour allocation de frais de déplacement 2019
 - b. Entente 2019 avec la Croix-Rouge et paiement
 - c. Appui au Pacte BM / projet pièce de théâtre Club FADOQ et maison des jeunes de Bedford
 - d. Appui au Pacte BM : étude biologique et expertise juridique pour la Société de gestion du parc industriel régional du pôle de Bedford
 - e. Autorisation de passage le 27 juin 2019/ Randonnée Jimmy Pelletier
 - f. Adoption du RM460 / ajout cannabis / REPORTÉ
 - g. MAMOH : modification à notre programmation TEC 2014-2018
 - h. Demande au Pacte BM : Diagnostic attraction / 3 000 \$ / REPORTÉ
9. VOIRIE/COURS D'EAU
 - a. Libérer la retenue de 5% et son paiement / travaux chemin des Rivières

- b. Paiement : honoraires Paradis, Lemieux Francis / dossier règlement et déneigement / chemin Larochelle, Payant et Séguin
- c. Paiement facture/ Stanbridge-Station

10. URBANISME ET AMÉNAGEMENT

- a. Rencontre avec GESTIM : Entente de services 2019

11. INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

- a. Paiement facture /
- b. Paiement facture / facture préventionniste de Bedford
- c. Autorisation / commande plaques de # civique et montant soumis

12. LOISIRS/CULTURE/MÉDIATHÈQUE

- a. Remboursement des frais d'activités

13. HYGIÈNE DU MILIEU

- a. Envoi lettre / entretien installation septique

14. FINANCES ET IMMOBILISATION

- a. Paiement facture analyse sol
- b. Remb. taxes / trop payé / C. Galipeau

15. BÂTIMENT/HÔTEL DE VILLE

- a. Paiement facture : Décoration des fêtes au sous-sol

16. Correspondances

17. Rapport des inspecteurs/pour info aux membres du conseil

18. Approbation des salaires versés et à payer

19. Approbation des dépenses incompressibles/ déc. 2018

20. Adoption des comptes/déc. 2018

21. Affaires nouvelles

22. Deuxième période de questions/30 minutes

23. Levée de la séance

ADOPTÉ

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (10 minutes)

DÉBUT : 19H35 FIN : 20H05

Collecte Compost

Collecte ordures aux mois

Internet Déploiement de la fibre optique

2019-02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2018

Il est proposé par **Nathalie Dorais,**

Appuyé par **Jean Asnong,**

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseiller présents :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire 3 décembre 2018 soit adopté tel quel et qu'autorisation soit donnée de s'abstenir d'en faire la lecture aux membres du Conseil en ayant reçu copie dans les délais.

ADOPTÉ

2019-03 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2018

Il est proposé par **Jean Asnong**,
Appuyé par **Patricia Rachofsky**,
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseiller présents :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire 17 décembre 2018 soit adopté tel quel et qu'autorisation soit donnée de s'abstenir d'en faire la lecture aux membres du Conseil en ayant reçu copie dans les délais.

ADOPTÉ

SUIVI DU PROCÈS VERBAL

Mme Sonia Côté, directrice générale informe les membres du conseil du suivi des procès-verbaux du 3 et 17 décembre 2018.

SUIVI DES DOSSIERS DE LA MRC BROME MISSISQUOI

Compost / volume pas élevé

ADMINISTRATION

2019-04 TAUX ALLOCATION POUR FRAIS DE DÉPLACEMENT /
ANNÉE 2019

CONSIDÉRANT que le taux de l'année 2018 est de 0,55 \$ du km;
CONSIDÉRANT que selon le site de l'agence du revenu du Canada le taux pour les allocations pour frais d'automobiles est de 0,58 \$ pour l'année 2019;

Il est proposé par **Hélène Campbell**,
Appuyé par **Nathalie Dorais**,
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseiller présents:

Que le conseil municipal de Pike River majore le taux à 0,58 \$ du km pour l'année 2019 telle que proposée par l'agence du revenu du Canada pour les frais de déplacement tant pour les employés que les élus.

ADOPTÉ

2019-05 ENTENTE AVEC LA CROIX ROUGE ET PAIEMENT ANNÉE 2019
DOSSIER C 271995 / ENTENTE

CONSIDÉRANT l'importance de renouveler l'entente avec la Société canadienne de la Croix-Rouge pour l'organisation des services aux sinistrés lors des sinistres pour l'année 2019;
CONSIDÉRANT que notre montant est fixé à 160 \$ pour 2019;

Il est proposé par **Hélène Campbell**,
Appuyé par **Marianne Cardinal**,
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseiller présents :

Que le conseil municipal autorise le paiement à la Société canadienne de la Croix Rouge au montant de 160 \$ pour l'année 2019.

ADOPTÉ

2019-06 APPUI AU PROJET DU CLUB FADOQ AU PACTE BROME-MISSISQUOI

CONSIDÉRANT une demande d'appui de la part du Club FADOQ de Bedford et la région dans le cadre d'un projet théâtre auprès du Pacte Brome-Missisquoi;
CONSIDÉRANT que ce projet se veut un projet intergénérationnel avec la maison des jeunes de Bedford ainsi que les élèves de l'école Mgr-Desranleau de Bedford;

Il est proposé par **Hélène Campbell**,
Appuyé par **Marianne Cardinal**,
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseiller présents :

Que le conseil municipal de Pike River donne son appui à ce projet au club FADOQ de Bedford et la région dans le cadre du programme Pacte Brome Missisquoi

ADOPTÉ

2019-07 APPUI AU PACTE BROME MISSISQUOI : ÉTUDE BIOLOGIQUE ET EXPERTISE JURIDIQUE / SOCIÉTÉ DE GESTION DU PARC INDUSTRIEL RÉGIONAL DU PÔLE DE BEDFORD

CONSIDÉRANT une demande d'appui moral de la part de la Société de gestion du parc industriel régional du pôle de Bedford (SGPIRPB) dans le cadre d'une demande financière auprès du Pacte Brome Missisquoi pour une étude biologique et d'une expertise juridique;

Il est proposé par **Jean Asnong**,
Appuyé par **Nathalie Dorais**,
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseiller présents :

Que le conseil municipal de Pike River appuie le projet.

ADOPTÉ

2019-08 AUTORISATION DE PASSAGE LE 27 JUIN 2019 / RANDONNÉE JIMMY PELLETIER

CONSIDÉRANT une demande d'autorisation de passage sur notre territoire à Pike River de la part de l'organisation *Randonnée Jimmy Pelletier 2019* et ceci pour la 5^e Édition;

CONSIDÉRANT un parcours de 5 jours du 27 juin au 1^{er} juillet 2019, parcours débutant à St-Jean-sur-Richelieu et se terminant à Québec;

CONSIDÉRANT que cet évènement cycliste est pour amasser des fonds pour 2 organismes de Québec soient : Patro Roc-Amadour et Adaptavie;

Il est proposé par **Marianne Cardinal**,

Appuyé par **Nathalie Dorais**,

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseiller présents :

Que le conseil municipal de Pike River autorise la Randonnée Jimmy Pelletier à passer par notre municipalité selon les trajets proposés ou révisés

ADOPTÉ

ADOPTION DU RÈGLEMENT RM-460 / AJOUT SUJET CANNABIS

SUJET REPORTÉ

2019-09 MAMOH : MODIFICATION À NOTRE PROGRAMMATION TECQ 2014-2018 DOSSIER 1046025 (MODIFIER RÉOLUTION 2015-175 ET 2015-200)

ATTENDU que :la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est proposé par **Hélène Campbell**,

Appuyé par **Nathalie Dorais**,

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseiller présents :

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère

en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Que la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme; Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Que le conseil municipal informe le MAMOH de la modification à la programmation TECQ 2014-2018 des travaux en voirie soit : transfert d'un montant de 40 000 \$ (projet 46025-02 garage municipal) vers le projet 460265-06 chemin des Rivières.

ADOPTÉ

PACTE BROME-MISSISQUOI : ACCOMPAGNEMENT DES MUNICIPALITÉS AVEC EXPERTS EN MARKETING TERRITORIAL DANS LE CADRE DE L'AMÉLIORATION DE L'ATTRACTIVITÉ DE LA MUNICIPALITÉ

SUJET REPORTÉ

VOIRIE/COURS D'EAU

AUTORISATION DE PAIEMENT / LIBÉRER RETENUE DE 5% À EUROVIA / TRAVAUX CHEMIN DES RIVIÈRES 2018 AU MONTANT DE 29 604.05 \$

ATTENDU les correctifs apportés sur le véhicule qui portait des marques d'éclaboussure de peinture lors des travaux de lignage sur le chemin des Rivières;

ATTENDU qu'il avait été spécifié le 7 juin 2018 que lors des correctifs un 5% sera libéré et que le dernier 5% sera versé après un an soit en septembre 2019 pour voir aux zones plus poreuses où que l'eau prend plus de temps à s'assécher;

Il est proposé par **Marianne Cardinal**,

Appuyé par **Nathalie Dorais**,

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseiller présents :

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à faire le paiement de la retenue de 5% au montant de 29 605.05 \$ à EUROVIA. Un montant de 24 217.96 \$ est retenue pour la libération finale.

ADOPTÉ

2019-10 PAIEMENT HONORAIRES / PARADIS LEMIEUX FRANCIS
DOSSIER ENTRETIEN DES CHEMINS PRIVÉS

CONSIDÉRANT des recherches juridiques dans le dossier entretien des chemins privés;

CONSIDÉRANT la réception d'une facture au montant de 1 189.99 \$ (taxes incluses) pour des honoraires du 15 août au 24 octobre 2018;

Il est proposé par **Jean Asnong**,
Appuyé par **Patricia Rachofsky**,
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseiller présents :

Que le conseil municipal de Pike River autorise le paiement de l'ordre de 1 189.99 \$ taxes incluses au bureau Paradis, Lemieux, Poulin, avocats de Bedford dans le cadre de services professionnels reçus.

ADOPTÉ

2019-11 PAIEMENT FACTURE/ MUNICIPALITÉ STANBRIDGE-STATION
DOSSIER ARPENTAGE RANG ST-HENRI/ MARIER/ MORGAN

CONSIDÉRANT un mandat accordé à Denicourt arpenteur pour délimiter les propriétés des chemins Rang St-Henri, Marier et Morgan dans le dossier du rang St-Henri Sud (asphaltage);

CONSIDÉRANT la réception d'une facture au montant de 574.88 \$ (taxes incluses) pour un certificat de piquetage;

CONSIDÉRANT le partage à 50-50 dans le dossier;

Il est proposé par **Jean Asnong**,
Appuyé par **Hélène Campbell**,
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseiller présents :

Que le conseil municipal de Pike River autorise le paiement de l'ordre de 262.47 \$ taxes incluses auprès de la municipalité de Stanbridge-Station.

ADOPTÉ

URBANISME ET AMÉNAGEMENT

2019-12 RENCONTRE AVEC GESTIM / OFFRE DE SERVICES 2019

CONSIDÉRANT que la municipalité désire réviser ses règlements suite à des demandes et le besoin d'une mise à jour de ses règlements;

CONSIDÉRANT qu'une rencontre avec la firme GESTIM est nécessaire pour évaluer les besoins et offrir une offre de service en ce sens et revoir à notre entente de services ;

Il est proposé par **Jean Asnong**,
Appuyé par **Hélène Campbell**,
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseiller présents :

Que le conseil municipal de Pike River sollicite une rencontre avec M. Jean Vasseur de la firme GESTIM pour réviser notre entente de services et besoins futurs.

ADOPTÉ

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

PAIEMENT FACTURE : SORTIES/ NOVEMBRE/DÉCEMBRE 2018
SERVICE DE PROTECTION DES INCENDIES SAINT-ARMAND/PIKE
RIVER

Sujet reporté / pas reçu la facturation

2019-13 PAIEMENT FACTURE : PRÉVENTIONNISTE SERVICE DE
PROTECTION DES INCENDIES / SCHÉMA COUVERTURE DE
RISQUE

ATTENDU la réception de la facture 08FD000201 de la Ville de Bedford
dans le cadre du service de protection des incendies/schéma de couverture
de risque sur notre territoire;

ATTENDU une facture au montant total de 209.88 pour 2 visites en
novembre 2018 dans le cadre du schéma de couverture de risque en incendie
pour le 327 route 133 et le 1281 chemin Molleur;

Il est proposé par **Nathalie Dorais**,
Appuyé par **Marianne Cardinal**,
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseiller présents :

Que le conseil municipal autorise le paiement de la facture # 08FD000201
au montant de 209.88 \$ à la Ville de Bedford.

ADOPTÉ

2019-14 AUTORISATION / COMMANDE ET PRIX POUR # CIVIQUES

CONSIDÉRANT une nouvelle demande de prix pour l'achat et
l'installation de plaque pour numéros civiques auprès des fournisseurs
suivants :

Spectralite/Signoplus	12 780 \$ + taxes
Kalitec :	12 900 \$ + taxes

Il est proposé par **Patricia Rachofsky**,
Appuyé par **Jean Asnong**,
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseiller présents :

Que le conseil municipal autorise l'achat et l'installation des plaques de
numéros civiques auprès de Spectralite/Signoplus au montant de 12 780 \$ +
taxes soit pour :

- 300 poteaux à 12.85 \$ chacun ;
- 300 plaques civiques à 8.75 \$ chacun;
- Frais installation et de mobilisation : 6 300 \$.

ADOPTÉ

LOISIRS/CULTURE/MÉDIATHÈQUE

2019-15 REMBOURSEMENT / FRAIS INSCRIPTION/ ACTIVITÉS HORS TERRITOIRE/ ENFANTS SEBASTIEN GAGNON ET LUCIE TÉTREAUULT

CONSIDÉRANT la réception de 4 formulaires de demande de remboursement d'une partie des frais d'inscription à des activités hors territoire dûment remplis et signés avec les preuves d'inscription et de paiement au montant total de 364.50 \$;

Il est proposé par **Nathalie Dorais**,
Appuyé par **Patricia Rachofsky**,
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseiller présents :

Que le conseil municipal autorise un remboursement de l'ordre de 200 \$ pour les frais d'inscription tel que la politique de remboursement (réso 2017-078) à Monsieur Sébastien Gagnon pour ses 4 enfants.

Tous les résidents de Pike River âgés de moins de 18 ans, suivant des cours ou des activités de loisirs, artistiques, culturelles et sportives qui ne sont pas offertes par la municipalité de Pike River ou un organisme de loisirs œuvrant sur le territoire de Pike River peuvent bénéficier d'un remboursement équivalent à 50 \$ du coût d'inscription rattaché directement au cours ou de l'activité, et ce, jusqu'à un montant maximal annuel de 100 \$ annuel \$ par individu.

ADOPTÉ

HYGIÈNE DU MILIEU

2019-16 ENVOI LETTRE / ENTRETIEN INSTALLATION SEPTIQUE

CONSIDÉRANT qu'un propriétaire a été informé à 3 reprises par la municipalité et la firme Enviro-Septic à conclure un contrat d'entretien annuel avec celle-ci et que depuis son installation en le 24 septembre 2016, aucun entretien n'a été fait pour les années 2017 et 2018 pour constater le bon fonctionnement de l'installation septique ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé en tant que maître d'œuvre dans le dossier;

Il est proposé par **Jean Asnong**,
Appuyé par **Hélène Campbell**,
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseiller présents:

Que le conseil municipal informe le propriétaire que la municipalité procèdera avec la firme Enviro-Septic à voir à l'entretien annuel si celui-ci n'a pas conclu d'entente d'ici le 30 janvier 2019 et que tous les frais engendrés soient assimilés à la taxe foncière de la propriété en défaut.

ADOPTÉ

FINANCES ET IMMOBILISATIONS

2019-17 PAIEMENT FACTURE / ANALYSES SOL / ENVIRO OPTION

CONSIDÉRANT un mandat accordé (rés. 2018-279) pour faire des analyses de sol dans le dossier 54 52547;
CONSIDÉRANT la réception d'une facture au montant de 5 490.07 \$ (taxes incluses) pour le mandat demandé;

Il est proposé par **Hélène Campbell**,
Appuyé par **Marianne Cardinal**,
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseiller présents :

Que le conseil municipal autorise le paiement de l'ordre de 5 490.07 \$ (taxes incluses) à Enviro-Option dans le cadre du mandat accordé.

ADOPTÉ

2019-18 REMBOURSEMENT TAXES / TROP PAYÉ / C. GALIPEAU

CONSIDÉRANT un paiement en trop de la part de M. Charles Galipeau d'un montant de 583.85 \$ lors de son 3e versement;

Il est proposé par **Marianne Cardinal**,
Appuyé par **Hélène Campbell**,
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseiller présents :

Que ce conseil municipal autorise la directrice générale à émettre un chèque au montant de 583.85 \$ au nom de M. Charles Galipeau d'un trop payé sur son compte de taxes 2018.

ADOPTÉ

BÂTIMENT : HÔTEL DE VILLE

DÉCORATION DES FÊTES AU SOUS-SOL

Sujet reporté

CORRESPONDANCES

Une liste est déposée au conseil pour information de la correspondance reçue au cours du mois de décembre 2018.

RAPPORTS DES INSPECTEURS

Dépôt et analyse des rapports d'inspection de M. Gérard Simard et la firme GESTIM aux membres du conseil municipal seulement.

2019-19 ADOPTION DES SALAIRES VERSÉS MOIS DE DÉCEMBRE 2018

Il est proposé par **Marianne Cardinal**,
Appuyé par **Nathalie Dorais**,
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseiller présents :

QUE le conseil municipal autorise les salaires versés et à payer au montant de **6 706.05 \$** et ceci pour le mois de décembre 2018 soit : 4 385.40 \$ salaire brut mensuel pour la direction générale et 2 320.65 \$ pour les employés.

ADOPTÉ

2019-20 APPROBATION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES DU MOIS DE DÉCEMBRE 2018

Martin Bellefroid	955.50 \$
Nathalie Dorais	327.68 \$
Nathalie Dorais (Ipad)	10.00 \$
Jean Asnong	327.68 \$
Jean Asnong (iPad)	10.00 \$
Patricia Rachofsky	327.68 \$
Patricia Rachofsky (I ad)	10.00 \$
Marianne Cardinal	327.68 \$
Marianne Cardinal	10.00 \$
Hélène Campbell	327.68 \$
Hélène Campbell (iPad)	10.00 \$
Stephan Duquette	327.68 \$
Stephan Duquette (iPad)	10.00 \$
CARRA (nov. 2018)	411.35 \$
CARRA (déc. 2018)	411.35 \$
Bell mobilité (iPad)	5.75 \$
La Capitale (ass coll janv. 2019)	705.53 \$
Revenu Canada (DAS nov. 2018)	1 062.63 \$
Revenu Québec (DAS nov. 2018)	3 162.76 \$
Revenu Canada (DAS déc. 2018)	532.32 \$
Revenu Québec (DAS déc. 2018)	1 446.08 \$
Hydro-Qc (Luminaires) nov. 2018	314.42 \$
Pétroles Dupont (10-12-2018)	688.62 \$
Visa Desjardins (lumières Noël + site WEB WIX)	256.28 \$
Visa Desjardins (envoi postal calendrier 2019)	50.65 \$
Visa Desjardins (essence) souffleuse	<u>19.04 \$</u>
TOTAL	<u>12 048.36 \$</u>

Il est proposé par **Marianne Cardinal**,
Appuyé par **Nathalie Dorais**,
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseiller présents :

Que les dépenses incompressibles du mois de décembre 2018 soient approuvées.

ADOPTÉ

2019-21 ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE DÉCEMBRE 2018

Sonia Côté (remb km nov.)	44.00 \$
Desjardins Sécurité Financière (RRS) déc. 2018	263.14 \$
Adams Excavation (2 ^e vers déneigement)	15 500.00 \$
Concassage Pelletier	3 965.04 \$
Copicom	109.17 \$
Fermes Gasser	255.00 \$
GESTIM (23-11 au 31-12-2018)	1 501.69 \$

Imprimerie SurDel (calendrier 2019)	1 356.71 \$
NOPAC (coll. ord.) déc. 2018	2 865.18 \$
NOPAC (collecte recyclage) déc. 2018	1 549.17 \$
NOPAC (coll mat org) déc. 2018	1 189.99 \$
Petite Caisse	361.20 \$
Plomberie Corriveau	155.44 \$
R.I.G.M.R.B.M. (ord. nov.) 13.43TM	1 061.92 \$
R.I.G.M.R.B.M. (ord. déc.) 12.58 TM	994.71 \$
R.I.G.M.B.M. (mat. org.) nov. 1.2 TM	81.60 \$
R.I.G.M.B.M. (mat. org.) déc. 2018/ 830 kg	56.44 \$
Rona	52.81 \$
Sanie Éco (centre de tri) nov. / 7.215 TM	580.68 \$
Sanie Éco (centre de tri) déc. / 5.280 TM	424.95 \$
TOTAL	<u>32 547.03 \$</u>

Il est proposé par **Marianne Cardinal**,
Appuyé par **Nathalie Dorais**,
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseiller présents :

Que les comptes dus au mois de décembre 2018 soient acceptés et payés.

ADOPTÉ

AFFAIRES NOUVELLES

Rien à signaler

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)

DÉBUT : 21h17

FIN : 21h38

Sujets :

- Déneigement : chemin Larochelle
- Aviser SQ/ dépassement à droite à l'Église ainsi que côté trottoir à l'hôtel de ville

2019-22 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par **Hélène Campbell**,
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseiller présents :
Que la séance du 7 janvier 2019 soit levée à 21h38.

ADOPTÉ

Martin Bellefroid

Martin Bellefroid, maire

Sonia Côté

Sonia Côté, directrice générale
Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Sonia Côté, directrice générale certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses mentionnées dans le procès-verbal de la séance du **7 janvier deux mille dix-neuf** sont effectuées.

Sonia Côté

Sonia Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Martin Bellefroid, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Martin Bellefroid

Martin Bellefroid, maire